

## Département du Val-de-Marne

Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant	
le Conseil Municipal .....	45
Membres en exercice.....	45
Présents ou représenté.e.s	
à la séance.....	40
Absents. es .....	5

### Délibération n°2022-06-04-ST

Reconduction expresse de la convention de réalisation d'un service urbain de transport de voyageurs (« navette 524 ») avec la RATP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

## COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS EXTRAIT DU REGISTRE

des

### DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 23 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, **vingt-trois juin**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **dix-sept juin**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

### ETAIENT PRESENT.E.S

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON-ZONON, M. LACHELACHE (à partir du point 5), M. MORA (à partir du point 14a), Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI (à partir du point 5), M. LEBLANC, M. MULLER, Mme SAINT-GAL, M. NOMBO-POATY, M. MATHIEU, M. BEDOURET (à partir du point 6), Mme CAZALS, M. TARGUI

### EXCUSE.E.S-REPRESENTE.E.S

Mme NIAKHATE	a donné mandat à	M. MALLERIN
M. MORA	a donné mandat à	M. NOMBO POATY jusqu'au point 13
M. GUENICHE	a donné mandat à	Mme LELU
Mme MAFFRE-BOUCLET	a donné mandat à	M. SEYE
Mme VIENNEY	a donné mandat à	M. MULLER
Mme GARNIER	a donné mandat à	Mme NAIT-BAHLOUL
Mme MICHEL	a donné mandat à	M. CLERGET
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à	Mme FENASSE
M. BATTAL	a donné mandat à	Mme KLOPP
Mme JANIAUX	a donné mandat à	M. CORNELIS
M. RISPAL	a donné mandat à	Mme SAINT-GAL
Mme MARTINEZ	a donné mandat à	M. ORJEBIN
Mme CHAMBRE-MARTIN	a donné mandat à	M. MATHIEU
M. BERTRAND	a donné mandat à	M. TARGUI
Mme BAYOL	a donné mandat à	Mme CAZALS

### ABSENT.E.S

M. LACHELACHE (jusqu'au point 4), Mme LARABI (jusqu'au point 4), Mme INDJA, Mme AMSELLEM-SIMONNET, M. BEDOURET (jusqu'au point 5)

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

**M. DAMIANI** ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

**LE CONSEIL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

**VU** la convention de délégation de service urbain communal à la RATP, signée avec la commune de Fontenay-sous-Bois le 5 août 1999, et ses différents avenants,

**VU** l'avenant n°5 du 5 décembre 2017 à ladite convention prévoyant le renouvellement de la convention par période d'un an, par expresse reconduction,

**VU** la délibération 2021-07-04-U du Conseil Municipal du 1er juillet renouvelant pour 1 an ladite convention,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de reconduire la convention afin de maintenir ce service de proximité complémentaire aux lignes dites classiques,

**CONSIDERANT** la poursuite des discussions engagées en 2021 et toujours en cours entre la Commune de Fontenay-sous-Bois, la RATP et Ile-de-France Mobilités (IDFM), dans la perspective de l'ouverture à la concurrence des bus au 1<sup>er</sup> janvier 2025,

**SUR** avis favorable de la commission des finances,

**A LA MAJORITE**

Par 32 voix pour

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. MULLER, M. DAUMONT-LEROUX, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, Mme JANIAUX, M. RISPAL, M. NOMBO POATY, Mme MARTINEZ,

Par 6 voix contre

Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, Mme CAZALS, Mme BAYOL, Mme FENASSE

Par 1 abstention

Mme CHARDIN

M. Targui ne prend pas part au vote

**Délibération 2022-06-04-ST**

Reconduction expresse de la convention de réalisation d'un service urbain de transport de voyageurs (« navette 524 ») avec la RATP

**DECIDE**

**Article 1** : De reconduire la convention de délégation de service urbain communal à la RATP, signée avec la commune le 5 août 1999,

**Article 2** : D'inscrire les crédits correspondants au budget de la commune,

**Article 3** : De poursuivre les discussions avec la RATP et IDFM sur le devenir du service urbain de transport de voyageurs dit « la navette 524 »,

POUR EXTRAIT CONFORME

**Jean-Philippe GAUTRAIS**

Maire



Transmission électronique en

Préfecture du Val-de-Marne

le ..... 04 JUIL. 2022 .....

Publication

le ..... 04 JUIL. 2022 .....

Notification

le .....

Certifié exécutoire

Le Maire,

